



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.523

OBJET : CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE ET D'UN COMPLEXE VESTIAIRES / TRIBUNES SUR LE SITE DU VAL DE L'ARC .

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Helliot BRAMI, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Michèle JONES

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie -
Proximité et Citoyenneté
Direction des Sports

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU

Politique Publique : SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE ET D'UN COMPLEXE VESTIAIRES / TRIBUNES
SUR LE SITE DU VAL DE L'ARC . - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le complexe sportif du Val de l'Arc, véritable site référence de la ville d'Aix, accueille tout au long de l'année de nombreuses manifestations sportives en salle ou sur les terrains de sport extérieurs.

Trois clubs se partagent actuellement les infrastructures sportives extérieures : l'A.U.C Rugby (345 licenciés), les Argonautes (530 licenciés), l'A.U.C Foot (325 licenciés). L'A.U.C Foot, club référent sur ce site, utilise le terrain synthétique existant pour les entraînements et les matchs de l'équipe fanion qui évolue en 1ère division de District. Les Argonautes, compte tenu d'un effectif important, sont actuellement positionnés sur différents sites (Val de l'Arc, stades Carcassonne et Maurice David), quant à l'AUC Rugby, la problématique reste la même avec des entraînements programmés sur Maurice David, La Molière, la Torse, le Val de l'Arc.

Le complexe sportif du Val de l'Arc comprend actuellement un terrain synthétique de football, un bassin de rétention pelousé, une plaine de jeu pelousée et subit des contraintes d'utilisation hebdomadaires très importantes. Ces deux derniers terrains ne permettent pas toujours un entraînement de qualité, et sont parfois, du fait des aléas de la météorologie, impraticables.

Le projet sur le Val de l'Arc prévoit la création d'un terrain synthétique avec éclairage d'une dimension de 122 X 73 mètres, avec un revêtement permettant la pratique du foot U.S et du rugby, aussi bien pour l'entraînement que pour les compétitions.

Le revêtement du terrain permettrait, d'une part, de répondre aux utilisations intensives des clubs, d'autre part, de réaliser des économies d'entretien (tonte, engrais, arrosage) et surtout de rajouter un terrain supplémentaire sur ce site permettant ainsi aux clubs de l'AUC Rugby et des Argonautes de regrouper leurs équipes sur un site unique de pratique.

Le terrain devra répondre aux prescriptions édictées par la Fédération Internationale de Rugby (IRB), la Fédération Française de Football US de façon à permettre l'organisation de rencontres sportives de niveau fédéral pour le rugby et régional pour le Foot US.

Le projet pourrait comporter également en bordure, ou à proximité de ce nouveau terrain, sur la longueur du ce dernier (122 mètres) la réalisation d'une piste d'athlétisme de 2 à 4 couloirs en revêtement synthétique ou stabilisé permettant un entraînement de type sprint.

Ce projet prévoit aussi la création d'un ensemble de vestiaires joueurs avec salle de douche, vestiaires arbitres, toilettes publiques, locaux de rangement et techniques, club-house pour ces clubs résidents .

Ce complexe pourrait être réalisé sur la réserve foncière située entre le terrain de football synthétique existant et le futur synthétique présenté ci-dessus.

Par ailleurs, un bloc tribune de 150 à 200 places permettant aux spectateurs de suivre les rencontres sportives sur chacun des terrains est envisagé.

Actuellement, à proximité du terrain synthétique dédié à l'AUC Foot, deux vestiaires sont existants, aucun lieu de vie type club-house n'étant prévu à ce jour. Ces infrastructures ne permettent pas l'accueil de toutes ces équipes en instantané dans des conditions décentes.

La réalisation de ce projet permettrait de finaliser définitivement l'aménagement de ce complexe sportif et d'optimiser son utilisation. Les travaux pourraient être réalisés en 2 opérations, la 1ère débutant en 2010 par la réalisation d'un nouveau terrain synthétique éclairé avec tribune, la seconde en 2011 avec la création du complexe vestiaires, club house, et de la deuxième tribune pour le terrain synthétique de Foot déjà existant. Ces structures annexes permettront l'obtention des homologation Fédérales de ces équipements sportifs.

Les enveloppes budgétaires correspondant à ce projet sont prévues au Budget Primitif 2010 pour la 1ère tranche et le seront en 2011 pour la 2ème tranche.

Compte tenu des éléments qui précèdent , je vous demande , mes chers collègues , de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme tel que défini ci-dessus
- **ADOPTER** la fiche opérationnelle individualisée
- **APPROUVER** le coût global de l'opération soit 2 001 159 € TTC
- **AUTORISER** le lancement de l'appel d'offres
- **AUTORISER** Monsieur l'Adjoint Délégué à lancer les consultations
- **AUTORISER** : Madame le Député Maire à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers notamment le Conseil Général des Bouches du Rhône, le Conseil Régional P.A.C.A, le CNDS, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

**2010.523 - CRÉATION D'UN TERRAIN SYNTHÉTIQUE ET D'UN COMPLEXE VESTIAIRES /
TRIBUNES SUR LE SITE DU VAL DE L'ARC .**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



**DEMANDE DE CREATION
FICHE D'OPERATION INDIVIDUALISEE**

DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES

DIRECTION ADJOINTE DES
SERVICES TECHNIQUES
ENVIRONNEMENT URBAIN
ET GRANDS TRAVAUX

DEPARTEMENT
CONSTRUCTIONS NEUVES
ARCHEOLOGIE

Direction Travaux Spéciaux
Tél : 04 42 91 91 80
Fax : 04 42 91 98 91

OBJET : Création d'un terrain de rugby en gazon synthétique et d'un complexe vestiaires/gradins sur le site du Val de l'Arc.

Date ou période de la réalisation : 2010 - 2011.

Demande de création inscrite au Conseil municipal du 17 mai 2010.

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
→ Services après programmation		
Reproduction DCE (tirage de plans)	1 000	"Petit lot" - article 27 CMP
Contrôle technique terrain de sport	16 000	MAPA (entre 20 000 et 90 000 e h.t.)
Contrôle technique Eclairage	7 000	Marché n° P9007
Contrôle technique Construction (mission L + LE + PS + SEI)	10 000	Marché n° P9007
Etudes géotechniques	4 600	Marché n° P9006
Levé topographique géomètre	1 610	Marché n° A9068
Montant total des services : 40 210 € h.t.		
→ Travaux pour la réalisation de l'opération		
Construction d'un terrain de rugby en gazon synthétique.	650 000	Appel d'offres
Eclairage terrain de rugby	120 000	Appel d'offres
Construction d'un complexe vestiaires- sanitaires - Club sportif - House clubs	660 000	Appel d'offres
Construction de deux gradins	200 000	Appel d'offres
Montant total des travaux : 1 630 000 € h.t.		

Pour information : Montant global de l'opération
1 673 210 € H.T. soit 2 001 159,16 € T.T.C. (y compris frais de publicité - Annonces légales 3 000 € h.t.)

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant, ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.